

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2019

Compte Rendu Succinct

Sous la Présidence de M. Joseph Spiegel, Maire

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Demande de subvention de l'association Banque Alimentaire du Haut-Rhin

Rapporteur : Madame Marie-Odile Lemasson, Adjointe au Maire chargée de la qualité du service public, des ressources humaines et de l'animation du pôle "cohésion sociale et civique".

L'association Banque Alimentaire du Haut-Rhin sollicite une subvention d'investissement auprès de la Ville dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement de ses locaux.

La Banque Alimentaire du Haut-Rhin (BA 68) a engagé des travaux de rénovation et d'agrandissement de ses locaux en plusieurs phases afin de poursuivre ses activités dans de meilleures conditions ; un investissement d'un montant de 983 000 € pour l'agrandissement du bâtiment, s'avère nécessaire.

Le projet en cours permettra à la Banque Alimentaire de disposer de locaux et équipements adaptés à son fonctionnement et à son développement, et d'améliorer les conditions opérationnelles en termes d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène alimentaire.

Au moins 11 000 Haut-Rhinois dépendent d'une aide alimentaire représentant pour 2016, 2 588 tonnes d'une valeur de 7 724 257 €.

Ainsi, depuis 32 ans la Banque Alimentaire assure la récolte gratuite de denrées alimentaires auprès du grand public, des industriels de l'agroalimentaire et de la grande distribution, pour le compte des 56 associations caritatives, 27 CCAS et 13 épicerie solidaires en contact avec les bénéficiaires des communes du Haut-Rhin.

Cette association est un partenaire indispensable au bon fonctionnement de l'épicerie solidaire et sociale de Kingersheim l'Envol.

Les denrées obtenues par la Banque Alimentaire 68 couvrent environ 60 % des besoins de l'Envol.

A ce titre, elle sollicite une subvention d'investissement auprès de la Ville de Kingersheim.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accorder une subvention d'investissement exceptionnelle de 10 000 € à l'association Banque Alimentaire du Haut-Rhin,
- d'autoriser le prélèvement des crédits nécessaires aux chapitre et nature correspondants du BP 2019.

3. Attribution d'une indemnité de logement du pasteur de l'Eglise protestante réformée d'Illzach

Rapporteur : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé de la tranquillité publique, des sécurités et des préventions, de la circulation, de l'Etat Civil, des élections, des cultes et du jumelage

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une indemnité de logement du pasteur de l'Eglise protestante réformée d'Illzach.

Par délibération du 15 novembre 2017, le Conseil municipal a autorisé le versement d'une subvention d'équipement de 4 562,24 € à l'association des amis de l'Eglise réformée d'Illzach et annexes dans le cadre de la rénovation de locaux à Wittenheim afin d'accueillir dans de bonnes conditions le nouveau Pasteur, Madame Céline Sauvage.

Les communes membres de la paroisse sont conduites à prendre en charge l'indemnité de logement due au Pasteur au prorata du nombre de fidèles recensés dans chaque commune.

Le 5 décembre 2018, le président du consistoire de la paroisse réformée d'Illzach a transmis le tableau de répartition indiquant « le nombre d'âmes » par commune desservie par Madame Céline Sauvage.

Le montant unitaire de l'indemnité annuelle a été fixée à 2 808 € net et sera ventilé, pour chacune des communes desservies, selon le tableau suivant :

Communes	Nombre d'âmes	Quote-part des communes à l'année
Baldersheim	39	138,79 €
Battenheim	24	85,41 €
Illzach	284	1 010,73 €
Sausheim	90	320,30 €
Wittenheim	188	669,07 €
Kingersheim	109	387,92 €
Pulversheim	17	60,50 €
Ruelisheim	38	135,23 €

Afin de permettre la modification de l'arrêté préfectoral n°2012-017-0009 du 17 janvier 2012 portant sur l'indemnité de logement attribuée à ce pasteur, le Conseil municipal est sollicité afin de valider la quote-part annuelle incombant à Kingersheim.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une indemnité de logement annuelle de 387,92 € au pasteur de l'Eglise protestante réformée d'Illzach,
- d'autoriser le prélèvement des crédits du budget 2019 et suivants aux natures correspondantes.

MARCHES PUBLICS

4. Information du Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1^{er} août au 31 décembre 2018

Rapporteur : Monsieur Daniel Leggeri, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, du patrimoine, de l'accessibilité, des mobilités et des marchés publics

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT, passés du 1^{er} août au 31 décembre 2018, en vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 25 mars 2015.

En vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 25 mars 2015, le Conseil municipal est informé des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT passés du 1^{er} août au 31 décembre 2018.

Le Conseil municipal a autorisé dans sa séance du 25 mars 2015, le Maire à prendre toute décision concernant les marchés publics, sous réserve de le tenir régulièrement informé des marchés conclus.

Le tableau ci-dessous reprend les marchés passés depuis le 1^{er} août jusqu'au 31 décembre 2018 (classement par élus référents).

TRANCHE DE PRIX HT	LIBELLE	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE DU DEVIS / MARCHÉ	ENTREPRISE RETENUE	CODE POSTAL	VILLE	ELU REFERENT
Entre 4.000 € et 25.000 €	PRESTATION DE REGIE INFORMATIQUE ET ASSISTANCE TELEPHONIQUE	11 540 €/AN	21/12/2018	OCI	68350	DIDENHEIM	L.RICHE
	ACQUISITION DE DEUX EQUIPEMENTS COMPLETS DE PROTECTION POUR ELAGUEURS	5 763,40 €	18/12/2018	GUILLEBERT OUTILLAGE ESPACES VERTS	59790	RONCHIN	M. JACQUIN
	ACQUISITION D'UNE BENNE DEPOSABLE	6 033,33 €	17/09/2018	GEMAT CARROSSERIE INDUSTRIELLE	68110	ILLZACH	M. JACQUIN
	TRAVAUX DE ZINGUERIE VDE	4 275,56 €	12/09/2018	MURER ET FILS	68800	VIEUX-THANN	D. LEGGERI
	FOURNITURE ET POSE DE RAILS / RIDEAUX ECOLE PAUL CLAUDEL	4 850,00 €	26/10/2018	RIDEAULAND	68270	WITTENHEIM	D. LEGGERI
	RAVALLEMENT DE FACADE AVEC ISOLATION CITE JARDIN	11 576,00 €	21/11/2018	LABECO	68240	KAYSERSBERG	D. LEGGERI
	TRAVAUX DE DIAGNOSTIC VERIFICATION REGULATION	4 844,00 €	04/12/2018	DAE CONCEPT	68360	SOULTZ	D. LEGGERI
	REMPACEMENT DE CHAUDIERE	12 505,00 €	23/11/2018	CERT	68120	RICHWILLER	D. LEGGERI
	REMPACEMENT DE POMPE A EAU	12 370,00 €	10/08/2018	2CAE CHRISTIAN CHATELAIN	68460	LUTTERBACH	C. BROMBACHER
Au-delà de 25.000 €	TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - 3EME TRANCHE	160 000,00 €	13/08/2018	PONTIGGIA	68270	WITTENHEIM	C.BROMBACHER
	ENTRETIEN ET MODIFICATION DU RESEAU D'ADDUCTION EN EAU POTABLE	500 000 €/AN	19/09/2018	SOGEA EST	68120	RICHWILLER	C.BROMBACHER
	ACHAT D'EAU	106 875,61 €	13/12/2018	SUEZ EAU	92040	PARIS LA DEFENSE	C. BROMBACHER
	FOURNITURES SCOLAIRES LOT 1 : PETITES FOURNITURES SCOLAIRES	16 000 €/AN MAXIMUM	12/10/2018	HISLER	68390	SAUSHEIM	A.WINCKELMULLER
	FOURNITURES SCOLAIRES LOT 2 : MATERIEL PEDAGOGIQUE ET JEUX	6 000 €/AN MAXIMUM	12/10/2018	HISLER	68390	SAUSHEIM	A.WINCKELMULLER
	FOURNITURES SCOLAIRES LOT 3 : PAPETERIE	7 000 €/AN MAXIMUM	12/10/2018	HISLER	68390	SAUSHEIM	A.WINCKELMULLER
	CREATION D'UN ASCENSEUR ECOLE CHARLES PERRAULT LOT 1 : GROS ŒUVRE	21 352,00 €	07/11/2018	KARAMEMIS	68850	STAFFELFELDEN	D.LEGGERI
	CREATION D'UN ASCENSEUR ECOLE CHARLES PERRAULT LOT 2 : ETANCHEITE/ZINGUERIE	8 040,88 €	07/11/2018	MA TOITURE	90380	ROPPE	D.LEGGERI
	CREATION D'UN ASCENSEUR ECOLE CHARLES PERRAULT LOT 3 : ASCENSEUR	20 300,00 €	07/11/2018	SCHINDLER	38390	SAUSHEIM	D.LEGGERI
	PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES LOT 1 : DOMMAGES AUX BIENS	25 689,60 €/AN	12/12/2018	SMACL ASSURANCES	79031	NIORT	M.CHERAY
	PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES LOT 2 : RESPONSABILITE CIVILE	6 668,57 €/AN	12/12/2018	SMACL ASSURANCES	79031	NIORT	M.CHERAY
	PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES LOT 3 : FLOTTE AUTOMOBILE	13 652,53 €/AN	12/12/2018	SMACL ASSURANCES	79031	NIORT	M.CHERAY
	PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES LOT 4 : PROTECTION JURIDIQUE	1 025,38 €/AN	12/12/2018	ASSURANCES PILLIOT	62120	AIRE SUR LA LYS	M.CHERAY
	PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES LOT 5 : INDIVIDUELLE ACCIDENT	637,12 €/AN	12/12/2018	PNAS	75009	PARIS	M.CHERAY

Le Conseil municipal a pris connaissance des dits marchés.

5. Avenant n°2 relatif à l'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) pour l'occupation de la toiture de la salle polyvalente de Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Daniel Leggeri, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, du patrimoine, de l'accessibilité, des mobilités et des marchés publics

Le Conseil municipal est invité à autoriser la signature de l'avenant n°2 à l'AOT signé avec la coopérative Energies Partagées en Alsace, relatif aux conditions d'assurance de la toiture de la salle polyvalente de Kingersheim.

Dans le cadre d'une délibération prise le 16 novembre 2016 au titre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) du domaine public, constitutive de droits réels, le Conseil municipal a autorisé la coopérative Energies Partagées en Alsace à occuper une partie de la toiture du bâtiment de la Salle Polyvalente située rue Coubertin à Kingersheim, sur son versant ouest (côté rue Coubertin) pour l'installation d'une Centrale Photovoltaïque sur une surface d'environ 600 m².

Par la suite dans le cadre d'une délibération du 24 janvier 2018, le Conseil municipal a autorisé le report d'une partie des panneaux prévus sur l'autre versant de la couverture, à savoir le côté Est, retranscrit dans un avenant n°1.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal d'autoriser l'intégration, à l'article X (10) « ASSURANCES » de l'AOT, d'une clause de renonciation à recours réciproques en cas de sinistre, au titre des articles 1719 et 1721, 1302 et 1732 à 1735 du Code civil.

A cet effet, et afin de respecter le parallélisme des formes, il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser la signature de l'avenant n°2 à l'AOT signé avec la coopérative Energies Partagées en Alsace, permettant cette modification.

Le Conseil municipal décide par 32 voix POUR (groupe Kingersheim, une ville qui rassemble et groupe Kingersheim Nouvelle Ere) et 1 OPPOSITION (F. Hachem):

- d'autoriser la signature de l'avenant n°2 à l'AOT signé avec la coopérative Energie Partagée en Alsace pour modifier l'article 10 et intégrer une clause de renonciation à recours réciproques,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser cet avenant.

FINANCES

6. Débat d'orientation budgétaire 2019

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Adjoint chargé de l'efficacité des politiques publiques locales et de l'animation du pôle « transition écologique et énergétique » et de l'efficacité et de la sobriété budgétaire

Le Conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires de l'année 2019, au vu du document d'orientation budgétaire remis.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire de la procédure budgétaire dans toutes les communes de plus de 3500 habitants. Ce débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif de l'année.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ainsi que la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ont créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, concernant notamment la forme et le contenu du débat.

Ainsi, le rapport présenté par le Maire au Conseil municipal porte sur les orientations budgétaires, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et des effectifs.

Le Conseil municipal décide par 27 voix POUR (groupe Kingsheim, une ville qui rassemble) et 6 OPPOSITIONS (groupe Kingsheim Nouvelle Ere et F. Hachem):

- d'approuver les orientations budgétaires de l'année 2019.

DEVELOPPEMENT DURABLE

7. Vente de terrain faubourg de Mulhouse

Rapporteur : Monsieur Daniel Leggeri, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, du patrimoine, de l'accessibilité, des mobilités et des marchés publics

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la vente d'un terrain communal sis Faubourg de Mulhouse à la Sté Antheus Promotion.

Par délibération du 27 juin 2016, le Conseil municipal a autorisé la vente d'un terrain communal sis Faubourg de Mulhouse, cadastré section 16 n° 177 d'une superficie de 8,87 ares à la Société Antheus Promotion.

Ce terrain fait partie intégrante d'un programme immobilier de 27 logements dénommé « Le Clos des Musiciens », dont les travaux sont engagés depuis quelques mois.

Un compromis de vente a été signé le 7 juillet 2016 et il y a lieu à présent de signer l'acte de vente définitif, l'ensemble des conditions suspensives ayant été levées depuis.

Or, la délibération prise le 27 juin 2016 contenait une erreur de désignation cadastrale qu'il convient de corriger avant signature de l'acte et enregistrement du transfert de propriété au Livre Foncier.

La section cadastrale de la parcelle 177 correspondant au terrain cédé par la Ville est le numéro 16 alors que la précédente délibération faisait mention de la section 17, erronée.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la vente du terrain cadastré section 16 parcelle n° 177 d'une surface de 8,87 ares au prix de 133 050 € (cent trente-trois mille cinquante euros),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte définitif de transfert de propriété.

8. Acquisition de voirie rue du Béarn

Rapporteur : Monsieur Daniel Leggeri, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, du patrimoine, de l'accessibilité, des mobilités et des marchés publics

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le transfert d'une propriété sise rue du Béarn aux fins d'intégration au domaine public.

Par délibération du 17 octobre 2018, le Conseil municipal a approuvé la vente entre la SCI Les Fleurs et la Ville d'une parcelle de voirie rue du Béarn, cadastrée section 09 n° 836/53.

L'acte de vente a été signé les 31 octobre et 8 novembre 2018 et transmis au Livre Foncier.

Dans la mesure où la Ville souhaite l'élimination de cette parcelle et son incorporation au domaine public communal, et que cette précision n'était pas indiquée expressément dans la délibération, le Juge du Tribunal d'Instance requiert une nouvelle décision du Conseil municipal.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser l'élimination de la parcelle cadastrée section 9 n° 836/53.

9. Assistance à maîtrise d'ouvrage ZAC Améco

Rapporteur : Monsieur Daniel Leggeri, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, du patrimoine, de l'accessibilité, des mobilités et des marchés publics

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADAUHR concernant le projet d'aménagement du site industriel AMECO.

Par délibération du 17 octobre 2018, le Conseil municipal a pris en considération le projet d'aménagement sur le secteur dénommé « AMECO » selon les principes d'aménagement qu'il a préalablement développés, en application de l'article L424-1 du Code de l'urbanisme.

Il s'agit pour la Commune de prendre la main sur l'aménagement du futur quartier « AMECO » tel que défini dans la délibération susvisée tant sur le périmètre que sur les orientations.

Afin d'être accompagnée dans la définition du contenu et du cadre réglementaire de la procédure opérationnelle, la Ville souhaite faire appel à l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) en tant qu'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage.

Le projet de convention ci-annexé détaille le contenu de cette mission, à savoir :

- la détermination du parti d'aménagement destiné à être le programme nécessaire à la sélection du/des bureaux(x) d'étude en charge du dossier de création de la ZAC – Zone d'Aménagement Concerté (1^{ère} phase),
- la sélection du/des bureaux d'études en charge du dossier de création de la ZAC (2^{ème} phase).

La durée de la mission est estimée à 9 mois répartie en 3 mois pour la première phase et 6 mois pour la seconde et dernière phase.

Les honoraires de l'ADAUHR pour réaliser cette mission s'élèveront à 23 880 € HT. (Le projet de convention détaille le contenu du coût et les modalités de paiement).

Le Conseil municipal décide par 32 voix POUR (groupe Kingersheim, une ville qui rassemble et groupe Kingersheim, nouvelle ère) et 1 ABSTENTION (F.Hachem) :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADAUHR,
- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire cette dépense au BP 2019.

RESSOURCES HUMAINES

10. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Marie-Odile Lemasson, Adjointe au Maire chargée de la qualité du service public, des ressources humaines et de l'animation du pôle « cohésion sociale et civique »

Afin de s'adapter aux besoins de la collectivité, le Conseil municipal est invité à modifier son tableau des effectifs.

La responsable de la médiathèque a pris sa retraite. Son remplacement s'est effectué par une réorganisation de l'équipe et une mutation interne. Il est donc proposé de supprimer son poste qui ne correspond plus aux besoins et de créer un poste pour remplacer l'agent ayant muté.

Plusieurs agents ont été proposés au grade supérieur dans le cadre de la promotion interne. Suite à l'avis favorable de la Commission administrative paritaire, trois d'entre eux sont inscrits sur les listes d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise et de chef de service de police municipale établies par le Centre de gestion. Il est proposé de les nommer dans ces nouveaux grades. Ces nominations s'inscrivent dans le cadre de l'évolution des carrières prévue par le statut de la Fonction Publique.

Suite à une réorganisation de l'équipe chargée du nettoyage des locaux, il y a lieu d'augmenter le temps de travail d'un agent à temps non complet affecté sur un autre site.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Bibliothécaire principal	Rédacteur	Assistante administrative service Culture & événements	1
Brigadier-chef principal	Chef de service de police municipale	Attributions : Responsable du service de police municipale	1
Adjoint technique principal 1ère classe	Agent de maîtrise	Artisan multi-services	1
Adjoint technique principal 1ère classe	Agent de maîtrise	Concierge d'un complexe sportif	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (20h/semaine)	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (25h/semaine)	Agent d'entretien des locaux	1

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2019 et suivants.

Kingersheim, le 24 janvier 2019

le Maire

Jo Spiegel